



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2019-2020

Séance plénière du jeudi 19 mars 2020

Compte rendu

Sommaire

Pages

EXCUSÉS	3
ORDRE DU JOUR.....	3
PRISE EN CONSIDÉRATION	
• <i>PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</i>	3

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

• <i>PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</i>	
○ <i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, Mme Françoise De Smedt, Mme Barbara de Radiguès, M. Christophe De Beukelaer, M. Christophe Magdalijs et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	3
○ <i>Discussion et adoption des articles</i>	6
PROCÉDURE DE VOTE	7
VOTE RÉSERVÉ	
• <i>DE LA PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT LES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19</i>	8
CLÔTURE	8

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 12h23.

*M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière
du 6 mars 2020 est déposé sur le Bureau)*

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Nous vivons des moments particuliers.

Je voudrais d'abord remercier le personnel, les huissiers, les cabinets, les administrations et tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous permettre de disposer de ce texte, ainsi que les membres du personnel du Parlement de la Commission communautaire française venus sur place pour nous aider à travailler le plus correctement possible : Merkan Ozgun, Julien Bievez, Nabil Emankaf, Pascal Gardinal, Cécile Van de Velde, Gérard Ntabuhashe, Nathalie Finet, Catherine Deregnoncourt, Samuel Colonval, Armonye Masoin et Pauline Vergalito. Je les en remercie. Bien sûr, toutes les mesures sont prises pour leur sécurité.

Dans le souci de respecter les directives en matière de limitation des contacts physiques, nous avons réparti les députés dans quatre salles. Ils peuvent être introduits dans l'hémicycle pour suivre les débats ou demander la parole. Au vu des circonstances exceptionnelles, je vous demande formellement de considérer que ces différentes salles constituent un lieu de réunion unique pour cette séance plénière. Ainsi, l'impératif légal d'être réunis pour délibérer sera respecté.

La situation actuelle n'est pas anodine. Il s'agit de trouver un équilibre pour que la continuité de l'État et des services publics, ainsi que le maintien des fondements de notre démocratie, soient assurés au moment où des décisions doivent être prises, parfois en urgence, et où la situation pourrait empêcher le Parlement de se réunir.

Enfin, rappelons que de nombreuses personnes travaillent aujourd'hui. Elles sont importantes pour que notre société continue à fonctionner : corps médical, personnel des magasins, transports publics, Bruxelles Propreté, etc. Nous les en remercions.

Nous aussi avons un rôle à jouer dans la continuité du service public. Aujourd'hui, nous avons la chance de travailler dans de bonnes conditions pour prévenir les problèmes de santé publique. Je remercie donc toutes les personnes qui nous ont aidés à nous réunir ce jour..

Soulignons aussi qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les conditions de l'article 3 de la proposition de décret que nous allons adopter. Nous pouvons encore continuer nos travaux. Toutefois, si nous étions amenés à nous réunir, je ferais appel - ainsi qu'il est prévu dans les textes - au Bureau élargi pour analyser et discuter la situation. Vous serez donc à chaque moment associés à ces décisions.

Le temps d'intervention sera de trois minutes par groupe, suivi d'une courte réponse du Gouvernement.

Comme vous en avez été informés, chaque député doit déposer son bulletin de vote papier dans l'urne qui se trouve dans le local qui lui a été communiqué puis signer la liste des présences. À la fin du vote, les urnes seront

portées dans l'hémicycle, et le président donnera lecture de chaque bulletin afin de réaliser le décompte des votes. Il proclamera ensuite les résultats.

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Margaux De Ré, M. Youssef Handichi, Mme Gladys Kazadi, Mme Leila Lahssaini, Mme Véronique Lefrancq, M. Pierre-Yves Lux, M. Emin Ozkara, M. Matteo Segers, M. Calvin Soiresse Njall, Mme Viviane Teitelbaum et M. Michaël Vossaert ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- En concertation avec les membres du Bureau élargi, j'ai procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 19 mars 2020.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

PRISE EN CONSIDÉRATION

**PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT DES POUVOIRS
SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de COVID-19, déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, Mme Barbara de Radiguès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Christophe Magdalijs et M. Christophe De Beukelaer [doc. 15(2019-2020) n° 1].

Si le Parlement est d'accord, cette proposition de décret est prise en considération. Comme convenu, elle bénéficie de l'urgence et sera donc examinée sans désenclaver en séance plénière.

Le vote sur ce texte aura lieu à l'issue de la discussion.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Si personne ne demande la parole, il en est ainsi décidé.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

**PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT DES POUVOIRS
SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Discussion générale

Mme Magali Plovie, présidente.- Nous sommes dans une situation particulière. Dans le présent texte, nous avons tenté de trouver un équilibre entre la nécessité de faire face à la crise sanitaire et de prendre des décisions dans l'urgence, d'une part, et de dégager une solution dans le

cas où notre Parlement ne pourrait plus se réunir, d'autre part.

Un article du texte vise la situation actuelle de la pandémie de Covid-19. L'article 3 pourra, quant à lui, être activé par le Bureau dans l'éventualité où nous sommes dans l'impossibilité de nous réunir. Les autres articles disposent que nous devons confirmer, dans un délai de six mois, les arrêtés relatifs aux pouvoirs spéciaux et que l'attribution des pouvoirs spéciaux au Collège est limitée dans le temps.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous traversons en effet une épreuve historique, une crise sanitaire comme nous n'en avons plus connue depuis un siècle. Nous sommes également confrontés à une crise économique qu'il sera très difficile de gérer. C'est en toute lucidité et responsabilité que nous avons cosigné la présente proposition de décret. Ce n'est pas une chose simple et légère que de déléguer nos prérogatives pendant six mois, mais c'est une nécessité. Nous comptons sur l'engagement et la lucidité du Gouvernement pour qu'il en fasse bon usage. L'heure est à la mobilisation et à l'intérêt général. Nous voulons y contribuer. Les moyens de la Commission communautaire française sont plus limités que ceux de la Région qui s'est réunie il y a quelques instants. Néanmoins, nous devons participer au travail commun, en hommage à toutes celles et ceux qui font en sorte que notre pays continue de fonctionner, à commencer par le personnel soignant, et œuvrer à la solidarité. Soyons unis et à la hauteur de la situation. Nous nous associons à la présente proposition de décret, car elle vise l'intérêt général. Soyons forts et, en ces moments difficiles, ne laissons personne sur le bord de la route.

(Applaudissements)

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous vivons un moment historique et nous devons être à la hauteur de cette crise sanitaire. Elle appelle à ce que nous soyons responsables, dignes et solidaires. Aujourd'hui, il ne doit plus y avoir de majorité ni d'opposition, mais une volonté commune de tout faire pour surmonter cette période difficile. Si nous ne pouvons plus nous serrer les mains, nous avons le devoir de nous serrer les coudes pour pouvoir réagir rapidement et sauver des vies. Pour les sceptiques, il suffit de regarder ce qu'il se passe chez nos voisins en France et surtout en Italie, qui enregistre près de 500 morts en seulement 24 heures.

Mes chers collègues, l'heure est grave. Pour endiguer efficacement la propagation de ce virus et organiser la solidarité envers celles et ceux qui sont les plus fragiles, nous devons doter notre Collège de pouvoirs spéciaux.

Cette semaine, la Chambre des représentants, le Parlement de Wallonie et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont voté à de larges majorités l'octroi de pouvoirs spéciaux à leurs Gouvernements respectifs, pour pouvoir agir vite et efficacement. Ce matin, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a fait de même et le Parlement francophone bruxellois s'apprête à déléguer une partie de ses pouvoirs au Collège de la Commission communautaire française, dans l'intérêt des citoyens de Bruxelles. La sécurité de nos citoyens, la santé publique, la situation dans les hôpitaux et les structures d'accueil des plus fragilisés et la gestion des espaces publics l'exigent.

Au nom du groupe PS, je me tourne vers mes collègues de la majorité comme de l'opposition pour que nous accordions un soutien aussi large que possible à cette proposition de décret qui dotera notre exécutif du soutien nécessaire à la prise de mesures fortes visant à endiguer

la propagation du virus et l'organisation bienveillante de la solidarité entre tous les Bruxellois et les Bruxelloises.

Je remercie celles et ceux qui œuvrent sans relâche dans nos nombreuses institutions et associations pour améliorer la vie des gens en ne laissant personne au bord du chemin.

Je conclurai par une considération personnelle. Je n'ai pas connu de guerre mondiale, mais en 2017 et 2018, le ciel m'est tombé sur la tête : j'ai appris la maladie de mon fils qui, comme beaucoup, a dû se battre contre un cancer. Hier, premier jour de confinement en Belgique, il fêtait son 17^e anniversaire. Cela pour vous dire que, dans la vie, nous ne devons jamais baisser les bras. Nous devons garder espoir et réaliser que, derrière chaque difficulté, il y a non seulement une occasion de revenir à l'essentiel, mais également de profiter de chaque moment, de chaque instant de la vie, tout en améliorant celle des autres. Comme le dit Boris Cyrulnik dans « Un merveilleux malheur », « la résilience est un tricot qui noue une laine développementale avec une laine affective et sociale. ». Mes chers collègues, soyons dignes, soyons forts et solidaires.

(Applaudissements)

Mme Françoise De Smedt (PTB).- J'apporte tout le soutien de mon parti aux familles, en particulier à celles qui sont touchées par le Covid-19. Je remercie aussi l'ensemble du personnel soignant qui se démène au quotidien pour prendre soin de nous. Pour le reste, je me réfère à mon intervention précédente devant le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Je commencerai par exprimer le soutien total de mon parti à la population confinée, et plus particulièrement à toutes celles et ceux qui souffrent le plus de la pandémie et de ses conséquences : les personnes atteintes par le virus et leurs proches, les sans-abri, les personnes âgées, handicapées ou à risque, dont la vie repose aujourd'hui sur le personnel soignant et d'accompagnement, les femmes et les enfants victimes de violences intrafamiliales, et plus généralement toutes les personnes qui, par leur situation, sont dépourvues des droits ou des ressources nécessaires pour traverser la crise sanitaire sans encombre.

Évidemment, nous voulons exprimer toute notre gratitude aux femmes et aux hommes qui, chaque jour, se lèvent pour aller en soigner, accompagner et soutenir d'autres, mais aussi pour travailler au supermarché, ramasser nos ordures et assurer les services publics essentiels. Par ces actes de solidarité, ils sont les plus exposés au virus. Ce sont nos héros. Avec les enseignants, ils forment la colonne vertébrale sur laquelle s'appuie toute notre société.

En ce jour important, nous allons déléguer de larges pouvoirs de ce Parlement au Collège pour lui permettre de faire face aussi efficacement et rapidement que possible à la pandémie du Covid-19. Une telle délégation constitue un acte solennel, nécessaire pour protéger la vie. C'est aussi un acte de confiance. Nous sommes conscients qu'il est particulièrement complexe de garantir la protection et l'accès aux services publics en cette période et que cela pourra requérir des mesures difficiles, mais nous avons pleine confiance : même dans cette situation exceptionnelle, l'attention du Collège ira aux plus fragiles d'entre nous.

Le cœur, l'âme et la raison d'être de la Commission communautaire française, c'est de protéger les plus vulnérables et de garantir l'accessibilité aux services d'aide et de soins qui font la cohésion de notre société.

Nous balisons notre confiance dans le champ des compétences, le seul objectif étant de réagir à la pandémie, dans l'hypothèse où le Parlement ne pourrait plus se réunir pour garantir la continuité du service public et de l'État.

Nous la balisons également dans le temps : pour une période de trois mois renouvelable une fois, pour les mesures visant à vaincre la pandémie, et pour une période maximale de six mois, pour assurer la continuité du service public.

En vous accordant notre confiance, nous vous confions une responsabilité et nous vous remercions, en l'assumant, de vous mettre du côté de toutes celles et ceux qui œuvrent pour maintenir les services essentiels, pour créer de la solidarité et sauver nos vies.

(Applaudissements)

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Ce matin, nous votons les pouvoirs spéciaux avec conviction pour que vous, membres des Gouvernements de ce pays, puissiez gérer l'urgence sanitaire et, par vos décisions, sauver des vies et atténuer la souffrance sociale liée à la crise économique qui est déjà là, et la crise monétaire à venir.

Personnel soignant et médical au sens large, techniciens, brancardiers, nettoyeurs des hôpitaux, éboueurs, vous qui travaillez dans l'alimentaire, vous tous qui vous démenez d'arrache-pied pendant que nous levons le pied, forcés : du fond du cœur, merci ! Ces pouvoirs spéciaux, nous les votons pour vous, pour que vous soyez soutenus à la hauteur de votre dévouement exceptionnel.

Mais attention, il faut bien le comprendre, chers collègues, ces pouvoirs spéciaux ne doivent pas servir à nous ramener en arrière le plus vite possible, à retomber dans nos travers. Au milieu de la souffrance et du chaos, de l'incertitude et des inquiétudes, qui osera dire que les applaudissements de solidarité d'hier soir à 20h l'ont ému aux larmes ? Que le calme dans les rues et l'air propre que nous respirons depuis quelques jours lui font du bien ? Qu'il appelle sa grand-mère tous les jours, et que cela fait longtemps qu'il ne s'était plus autant intéressé à elle ? « Rien ne nous est donné pour nous écraser », dit Christiane Singer, une auteure qui m'a bouleversé.

Nous avons à apprendre de cette crise, et pas uniquement qu'un stock de masques suffisant est indispensable. Ou pas seulement que neuf ministres de la santé, ce n'est tout de même pas la solution la plus efficace. Non, ce serait trop court. Cette crise nous apprend deux choses fondamentales. D'abord, que quand nous sommes séparés, nos vies sont moins bonnes, et je pense spécialement aux plus fragiles d'entre nous, qui n'ont plus suffisamment accès à l'aide dont ils ont besoin. Et puis, plus subtilement, qu'il faut se défaire un peu du monde extérieur pour redécouvrir la richesse de notre monde intérieur.

Aujourd'hui, nous votons les pouvoirs spéciaux pour que le Gouvernement puisse parer à l'urgence, mais pas pour que demain, nous recommencions comme si de rien n'était. Allons-nous réellement, le lundi 6 avril, sauter dans nos voitures à 7 heures du matin pour nous enfoncer dans les embouteillages de Grand-Bigard ? Ou changerons-nous notre conception du travail et de la mobilité ? Allons-nous vraiment injecter des milliards dans un système financier malade et relancer sa course folle vers le mur ? Ou allons-nous remettre fondamentalement en question notre gouvernance financière, nationale et mondiale ? Allons-nous vraiment laisser des pays voisins avec un système de soins de santé à la dérive ? Ou oserons-nous rêver d'une

couverture européenne de sécurité sociale et de soins de santé ? Allons-nous relancer la consommation de biens produits au bout du monde avec l'impact écologique qui y est lié ? Ou entendrons-nous plutôt, au cœur de ce tremblement de terre inédit et douloureux, cette petite voix qui nous dit que rien ne nous est donné pour nous écraser ?

Chers collègues des Gouvernements de ce pays, j'ai confiance. Vous utiliserez ces pouvoirs spéciaux de manière juste pour gérer l'urgence. Mais, de grâce, ne nous ramenez pas à la case départ. Appuyez-vous plutôt sur cette crise pour construire les prémices d'un monde meilleur. Je vous remercie, vous avez notre confiance.

(Applaudissements)

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- Dans une démocratie, il n'est pas anodin de substituer le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, même pour une période courte. C'est un acte fort, un acte grave. La responsabilité du Collège et des Gouvernements est importante. Il leur revient d'exercer ce pouvoir avec mesure, prudence et aussi transparence. Pendant un certain temps, votre responsabilité politique, Mme la ministre-présidente, et celle de votre Collège, seront réduites ici à rien, mais elles seront plus importantes encore lorsque le fonctionnement de ce Parlement sera revenu à la normale.

J'ai envie de citer le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : « Le Covid-19, c'est un ennemi de l'humanité, c'est une menace sans précédent. Il tue, il déchire des familles. Il fait peur et il pousse des gens à adopter des comportements irrationnels. ». Tout ceci pour dire que la responsabilité des pouvoirs publics est énorme. Trop nombreux sont nos concitoyens qui n'ont pas encore pris la pleine mesure des efforts que nous devons réaliser pour vaincre le Covid-19, mais aussi et surtout recouvrer le plus vite possible toutes nos libertés.

Par son vote, puisse ce Parlement rappeler à nos concitoyens la gravité de la situation et la part de responsabilité collective que nous détenons à titre personnel. Chaque comportement individuel comptera. Nous comptons aussi sur le Collège, avec les autres Gouvernements, pour faire le nécessaire. Nous manquons de masques. Nous ne testons pas assez notre population au regard des minima qui ont été édictés par l'OMS. Des efforts considérables doivent encore être faits.

Je voudrais ajouter qu'à la précarité sanitaire s'ajoute la précarité économique et sociale. Les mesures économiques qui ont été prises par le Gouvernement régional peuvent trouver un écho au sein du Collège. C'est essentiel pour sauver l'emploi, sauver nos entreprises. Il faut aussi avoir conscience des difficultés rencontrées par les plus démunis, les sans-abri et les sans-papiers, et pour cela, nous pouvons compter sur le réseau associatif de la Commission communautaire française.

Chacun à son niveau prendra ses responsabilités. Chacun à son niveau comprendra aussi l'importance des services publics, l'importance de celles et ceux qui permettent que nos enfants soient accueillis et font en sorte de nous soigner et d'atténuer cette période de confinement. Nous sommes très loin d'une situation de guerre, contrairement à ce que certains ont dit, mais nous sommes, effectivement, fortement ébranlés.

Comme d'autres partis, DéFI scrutera l'action du Collège et des Gouvernements. Nous avons hâte de vous retrouver ici le plus rapidement possible.

(Applaudissements)

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je me place face à vous, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, Mesdames et Messieurs les députés, chers collègues. Je vous remercie toutes et tous pour vos mots, pour votre soutien et la confiance que vous avez déjà exprimée oralement et que vous exprimerez dans quelques instants par vos votes.

Je voudrais simplement ajouter les éléments suivants. Notre société est souffrante, tellement souffrante que, pour la soigner, nous avons demandé à tous nos concitoyens de changer leurs habitudes pour combattre la maladie. Nous avons mis tout notre corps social en quarantaine : les espaces sociaux, les espaces culturels sont clos, une série de commerces également, les familles sont confinées chez elles et les Parlements, les uns après les autres – c'est à présent au tour du Parlement francophone bruxellois – octroient à leurs exécutifs les pouvoirs spéciaux. C'est une situation qui est, hélas, à ce point préoccupante qu'elle nécessite de mettre en pause une partie au moins du fonctionnement habituel de notre démocratie.

Ces mesures sont aussi exceptionnelles que nécessaires. Il va de soi que la confiance que vous accorderez au Collège pour prendre des décisions urgentes est temporaire et que l'exercice qui devra en être fait sera strictement limité au nécessaire. J'ai moi-même étudié le droit il y a vingt ans et la théorie des pouvoirs spéciaux nous était présentée comme une théorie historique. Je n'ai jamais pensé que j'allais vivre une telle période et encore moins que j'allais en être une protagoniste. Il est clair que les critères et les conditions d'exercice de ces pouvoirs spéciaux sont stricts et que l'exercice qui en sera fait sera nécessaire, proportionné et, bien sûr, transparent.

Il est clair qu'il faudra au plus vite rétablir la bonne marche de notre démocratie, et ce dès le début de notre convalescence commune. Je dirais même qu'il faudra faire plus que rétablir notre démocratie ; je compte sur vous et je compte sur nous pour l'approfondir, l'améliorer, la faire vivre mieux encore et plus encore que jamais. C'est valable pour tous les niveaux de pouvoir. Notre société et notre démocratie doivent sortir renforcées de cette crise inédite.

Je voudrais aussi remercier nos vaillants anticorps qui se battent au quotidien pour combattre la maladie et protéger notre société. Ces hommes et ces femmes – elles sont très nombreuses en première ligne, des infirmières aux aides-soignantes, caissières, psychologues et même médecins – se démenent de toutes leurs forces pour vaincre la maladie et rendre à la société son immunité, avec un corps guéri et surtout plus résilient, plus uni et plus conscient de ses faiblesses. Nous sommes en effet trop habitués à nous croire invincibles, à dominer les mers, la Terre, les autres espèces. Les conséquences actuelles de ce virus qui nous attaque doivent certainement être une occasion de repenser notre rapport au monde et de supprimer nos mauvaises habitudes.

En mandarin, le mot « crise » est composé de deux caractères. Le premier signifie « danger », et c'est là que nous nous situons, avec cette demande de pouvoirs spéciaux. C'est dans ce cadre-là que nous les utiliserons au sein du Collège, pour protéger les plus fragiles, pour lesquels la Commission communautaire française est compétente et responsable. Le deuxième caractère signifie « occasion ». C'est tous ensemble que, demain, nous la saisirons. Cette crise exceptionnelle peut ainsi nous

amener à plus d'humilité et de réflexion pour qu'une fois terminée, nous puissions démarrer le premier jour du reste de notre vie avec apaisement, espoir et confiance.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous exprimerez dans quelques instants et j'espère vous revoir très bientôt.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole pour une réplique ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Discussion et adoption des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

§ 1^{er}. Afin de permettre à la Commission communautaire française de réagir à la pandémie de COVID-19, le Collège peut prendre toutes les mesures utiles pour prévenir et traiter d'urgence, sous peine de péril grave, toute situation qui pose problème dans le cadre strict de la pandémie COVID-19 et de ses conséquences, notamment dans les domaines suivants :

- l'adaptation des textes légaux relatifs aux délais fixés par la législation de la Commission communautaire française ou adoptés en vertu de celle-ci ;
- l'adaptation des textes légaux relatifs aux domaines impactés par la crise et relevant des matières de la compétence de la Commission communautaire française ;
- la prise en charge des effets socio-économiques de la pandémie dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et des institutions qui en dépendent ;
- les mesures liées à la prévention et la sécurité, y compris les mesures permettant de disposer du personnel nécessaire dans la gestion de la pandémie dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et des institutions qui en dépendent ;
- les mesures sanitaires urgentes en relation avec les matières relevant de la Commission communautaire française ;
- les mesures relatives à la fonction publique de la Commission communautaire française.

§ 2. Les arrêtés prévus au § 1^{er} peuvent abroger, compléter, modifier ou remplacer les dispositions décrétales en vigueur.

§ 3. Les arrêtés prévus au § 1^{er} peuvent déterminer les sanctions administratives et pénales applicables à leur infraction.

Les sanctions pénales ne peuvent comporter de peines supérieures à celles que la législation complétée, modifiée ou remplacée attache aux infractions en cause au moment de l'entrée en vigueur du présent décret.

§ 4. Les arrêtés visés au § 1^{er} peuvent être adoptés sans que les avis légalement ou réglementairement requis soient préalablement recueillis. Le cas échéant, ces avis peuvent être recueillis dans un délai abrégé par rapport au délai légalement ou réglementairement requis.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux avis de la section de législation du Conseil d'État.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

§ 1^{er}. En cas d'impossibilité de réunir l'Assemblée due à la pandémie de COVID-19 ou à des mesures ou des recommandations de confinement, générales ou particulières, et dûment constatées par le Bureau de l'Assemblée, le Collège peut, après concertation avec le Président et avis du Bureau de l'Assemblée, prendre toutes les mesures utiles dans les matières qui relèvent de la compétence de la Commission communautaire française aux seules fins d'assurer la continuité du service public et dans la mesure où l'urgence de son action est motivée.

La fin de l'impossibilité de se réunir est dûment constatée par le Bureau de l'Assemblée.

§ 2. Les arrêtés prévus au § 1^{er} peuvent abroger, compléter, modifier ou remplacer les dispositions en vigueur.

Ces arrêtés peuvent notamment déterminer les sanctions administratives et pénales applicables à leur infraction.

Les sanctions pénales ne peuvent comporter de peines supérieures à celles que la législation complétée, modifiée ou remplacée attache aux infractions en cause au moment de l'entrée en vigueur du présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Les arrêtés visés aux articles 2 et 3 doivent être confirmés par décret dans un délai de six mois prenant cours à la fin de la période des pouvoirs spéciaux organisés par le présent décret.

À défaut de confirmation dans le délai visé à l'alinéa précédent, ils sont réputés n'avoir jamais produit leurs effets.

Les arrêtés visés aux articles 2 et 3 sont communiqués au Président et au Greffier de l'Assemblée avant leur publication au Moniteur belge.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 premier est adopté.

Article 5

§ 1^{er}. L'habilitation conférée au Collège par l'article 2 du présent décret est valable trois mois à dater de son entrée en vigueur.

Le délai fixé à l'alinéa 1^{er} est prorogeable une fois pour une durée équivalente. Cette décision peut être adoptée par le Bureau de l'Assemblée, statuant le cas échéant par courrier électronique, dans l'hypothèse où l'impossibilité de réunir l'Assemblée est dûment constatée.

§ 2. L'habilitation conférée au Collège par l'article 3 du présent décret est valable durant la période d'impossibilité de se réunir dûment constatée par le Bureau de l'Assemblée, sans pouvoir être supérieure à une période de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Le présent décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa promulgation par le Collège de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

La discussion des articles est close.

PROCÉDURE DE VOTE

Dès à présent, j'invite les membres du Bureau élargi à rester au sein de l'hémicycle pour exprimer leur vote sur ce texte.

Les députés ne faisant pas partie du Bureau élargi sont invités à rejoindre les salles de réunion de commission. Ils seront répartis par ordre alphabétique dans les trois salles de la manière suivante :

- les députés dont le nom de famille commençant par la lettre A jusqu'à la lettre E : salle 201 ;
- les députés dont le nom de famille commençant par la lettre F jusqu'à la lettre N : salle 206 ;
- les députés dont le nom de famille commençant par la lettre O jusqu'à la lettre W : salle 101.

Vous êtes invités à signer une feuille de présences avant de déposer votre bulletin de vote dans l'urne qui sera installée à cet effet dans chaque salle de réunion.

VOTE RÉSERVÉ

PROPOSITION DE DÉCRET ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition de décret accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19, déposée par Mme Magali Plovie [doc. 15 (2019-2020) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 55 membres sont présents.

49 membres répondent oui.

6 membres s'abstiennent.

Ont voté oui : Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysels, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Mohamed Ouriaghli, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Zoé Genot, Marie Lecocq, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Jonathan de Patoul, Sadik Koksai, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Marie Nagy, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba et Victoria Austraet.

Se sont abstenus : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Jean-Pierre Kerckhofs, Petya Obolensky et Luc Vancauwenberge.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de décret accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 est adopté.

Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

Avant de lever la séance, je voulais vous assurer que je veillerai à faire respecter l'esprit du décret qui vient d'être adopté de même que l'équilibre que j'avais mentionné au début de la séance. Il s'agit de faire fonctionner et garantir la continuité tant du service public que de l'État tout en gardant à l'esprit le rôle que nous devons jouer de manière globale dans la mesure du possible ou en effectifs restreints avec les membres du Bureau et du Bureau élargi.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 13h12.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Ait-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Céline Fremault, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysels, Elisa Groppi, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Koksai, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Marie Lecocq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Rachid Madrane, Christophe Magdalijs, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Farida Tahar, Hicham Talhi, Julien Uyttendaele, Luc Vancauwenberge, Gaëtan Van Goidsenhoven et David Weytsman

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort et Bernard Clerfayt.

